



## Organisation de l'AG a 10h

Par **Cecsyl**, le **13/05/2023 à 08:50**

**BONJOUR**

Notre AG qui se tenait habituellement a 18 h, a été organisée à 10 h du matin. Du coup 2 copropriétaires présents sur l'ensemble. Est-ce normal un horaire ou peu de copropriétaires peuvent être présents ..

**MERCI**

**CG du forum marques de politesse**

Par **Marck.ESP**, le **13/05/2023 à 08:56**

Bienvenue

Vous ne dites pas si l'assemblée convoquée sur première convocation a pu se tenir avec respect des conditions de quorum.

Par **Pierrepauljean**, le **13/05/2023 à 09:05**

bonjour

les copropriétaires avaient la possibilité d'exprimer leurs votes par le bulletin de VPC: l'ont ils fait ?

Par **Visiteur**, le **13/05/2023 à 09:28**

Bonjour,

Le quorum n'existe pas pour une AG de copropriété.

Les absents peuvent voter par VPC ou donner leur pouvoir à une personne présente, ou même envoyer un tiers muni de ce pouvoir.

L'AG en heure ouvrable (10h) coûte sans doute moins cher que l'AG en soirée (vacation du syndic)

Il faut se reporter au contrat du syndic pour en savoir plus.

Et aussi : que fait le conseil syndical ?

Par **youris**, le **13/05/2023** à **12:18**

bonjour,

c'est celui qui convoque l'A.G. qui en fixe la date et l'heure, donc en principe le syndic.

mais lors de la préparation de l'ordre du jour avec le conseil syndical, ce sujet est généralement discuté.

salutations